

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION

Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

Séance du jeudi 14 novembre 2019

Réf. 2019/11/14-03

Objet : Stratégie Climatique à horizon 2050

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	48
• Présents	
Voix délibérative	35
Pouvoirs	09
• Votants	44

Par suite d'une convocation en date du 7 novembre 2019, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 14 novembre 2019 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

P. BANIEL, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, G. CASTEL, M. COTTEN, A. CREMERS, S. DOUX-BETHUIS, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, R. LE BARON, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, I. LE BRIGAND, M. LE DU-JAFFREZOU, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, M-C. LE NOUENE, G. PAGNARD, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. KERGOURLAY, J. RAZER, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, M. TANGUY.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. BIGOT (pouvoir à Maguy BAQUE),
F. ROBIN (pouvoir à Josette RAZER),
A. RICHARD (pouvoir à Jacques RANNOU),
N. ZIEGLER (pouvoir à Olivier BELLEC),
D. DERVOUT (pouvoir à Michel TANGUY),
A. NICOLAS (pouvoir à André FIDELIN),
J. FRANCOIS (pouvoir à Guy PAGNARD),
C. COCHENNEC (pouvoir à Michel GUERNALEC),
J-M. LE NAOUR (pouvoir à Michel COTTEN).

Absents excusés

C. CADORET, C. DROUGLAZET, E. MALLEJACQ, G. MARTIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Isabelle LE BRIGAND

François BESOMBES expose que CCA a lancé l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en octobre 2018. Les grands enjeux et les modalités de gouvernance ont été présentés au conseil communautaire le 20 décembre 2018. Le travail mené par le comité de pilotage a depuis permis d'établir un diagnostic du territoire et de définir un ensemble d'objectifs à atteindre à l'horizon 2050.

Le diagnostic du territoire à l'aune du changement climatique met en évidence les points suivants :

- La consommation d'énergie du territoire concerne principalement le secteur résidentiel (39 %), le transport (32 %) et l'industrie (10 %) ;
- Les émissions de gaz à effet de serre sont principalement dues à l'agriculture (36 %), aux transports (22 %) et au secteur résidentiel (20 %) ;
- L'énergie consommée sur le territoire est importée à 94 %, en particulier sous forme de produits pétroliers (48 %), d'électricité (27 %), de gaz naturel (14%) et de bois (5%).
- Les effets du changement climatique seront notamment, à l'horizon 2100, une élévation du niveau de la mer de l'ordre de 1m, une augmentation des périodes de sécheresse et de canicules (en été), une augmentation des périodes de précipitations intenses (en automne et en hiver) et du risque d'inondation. Le risque d'incendie des cultures et des forêts sera également accru.

Les scénarios proposent des objectifs prenant en compte la stratégie nationale de lutte contre le changement climatique, ou les éléments de cette stratégie adaptée par la Région Bretagne. L'objectif national, issu de la COP 21 tenue à Paris en 2015, consiste à limiter la hausse des températures à 2° en réduisant fortement les consommations d'énergie, fossiles en particulier, et les émissions de gaz à effet de serre associées.

Les débats en comité de pilotage ont permis d'arrêter les objectifs à atteindre d'ici 2050. Ils sont présentés dans le diaporama en annexe.

Par ailleurs, la définition de ces objectifs a permis au comité de pilotage de démarrer sans attendre l'élaboration des actions opérationnelles. Trois ateliers de travail ont notamment été organisés à Melgven les 16 et 17 octobre dernier. Le programme d'actions finalisé devrait pouvoir être présenté lors d'un conseil communautaire au début de l'année 2020.

Considérant l'avis du comité de pilotage PCAET / Cit'ergie du 25 septembre 2019 et l'avis favorable du bureau communautaire du 5 novembre 2019

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 44 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- ▶ **Acte le diagnostic, les orientations et la stratégie d'action climatique de CCA à l'horizon 2050, présentés dans le document ci-annexé.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 18 novembre 2019

Le Président,
André FIDELIN

